

Séance publique du 10 octobre 2006

Délibération n° 2006-3646

commission principale : développement économique

objet : **[Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] - Soutien à l'incubateur Crealys - Convention de partenariat 2006-2007 - Subvention**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 20 septembre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le contexte général

L'entrepreneuriat est une source essentielle de développement économique pour l'agglomération lyonnaise. Il est synonyme d'innovation, de création de valeur et de renouvellement du tissu économique local. L'impact, en terme d'emploi, est déterminant : chaque année, plus de vingt mille emplois sont créés ou sauvegardés grâce à la création d'entreprise.

L'entrepreneuriat contribue à l'affirmation du dynamisme économique de l'agglomération et au renforcement de son positionnement dans la compétition européenne.

Consciente de ces enjeux, la Communauté urbaine mène, depuis plusieurs années, une politique globale et innovante en faveur de la création et de la reprise d'entreprise : [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat], intégrée dans le cadre de Grand Lyon, l'esprit d'entreprise.

Le dispositif vise à :

- sensibiliser les créateurs d'entreprises à l'opportunité d'entreprendre et de se faire accompagner pour réussir,
- simplifier le parcours du créateur d'entreprise et lui offrir une réponse adaptée à ses besoins et un suivi personnalisé. Pour ce faire, vingt-six portes points d'accueil d'entrée ont été mises en place sur les neuf territoires des conférences des maires de l'agglomération de façon à favoriser la proximité avec le créateur,
- faire de Lyon la capitale européenne de l'entrepreneuriat en développant des actions innovantes et en faisant de l'agglomération une terre d'expérimentation pour le lancement d'initiatives de portée nationale et internationale dans le domaine de l'entrepreneuriat.

Les chiffres, en matière de création d'entreprise, démontrent la pertinence de cette offre. En deux ans, la Communauté urbaine a connu une croissance de 12 % du nombre de créations d'entreprises, contre 9 % au niveau régional et 3 % au niveau national.

Le dispositif [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] atteint aujourd'hui une certaine maturité qui nécessite de franchir un palier en termes d'innovation et de promotion, de manière à maintenir la position de référence de l'agglomération au niveau national et d'atteindre l'objectif fixé, de l'inscrire dans le TOP 15 au niveau européen.

L'atteinte de cette ambition passe notamment par une consolidation de son positionnement en matière d'accompagnement des entreprises innovantes.

Pour atteindre ces objectifs, la Communauté urbaine souhaite renouveler son soutien à l'incubateur Crealys, membre fondateur de [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat].

Le positionnement de Crealys au sein de [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat]

Crealys intervient dans les phases d'émergence et de validation des projets de création d'entreprise ayant une liaison avec un laboratoire de recherche publique. Il se positionne en complémentarité d'autres membres de [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] tels que Vouloir entreprendre, Novacité, l'Institut national de la propriété industrielle (Inpi), Oseo ou Rhône-Alpes Entreprendre.

Ses principales missions sont :

- la détection des projets dans les laboratoires et les entreprises,
- l'évaluation des idées de création,
- le soutien logistique et la formation des porteurs de projet,
- l'étude de faisabilité et la structuration des projets de création,
- la mise en relation avec des partenaires industriels ou financiers.

Le processus d'incubation se décline en deux phases :

- la phase préalable à l'incubation : après validation, par un comité exécutif, de la possibilité de collaboration avec un laboratoire public, le porteur de projet a accès à des expertises destinées à clarifier certains aspects du projet (sur le plan technique ou juridique par exemple),
- la phase d'incubation : elle permet aux porteurs de projet, sélectionnés par un comité d'engagement, d'accéder à quatre types d'outils financiers : formation, prestation, bourse, appui du laboratoire.

Les résultats de l'incubateur de 1999 à 2005

Libellé	Global	Sciences de la vie	Technologies de l'information et de la communication	Technologies de l'ingénieur	Sciences humaines et sociales - services
projets examinés	336				
projets incubés	143	54	52	29	8
entreprises créées	75	30	19	21	5
emplois créés	222				
défaillances	4				

La durée moyenne de l'incubation est de onze mois.

80 % des entreprises créées incubées chez Crealys s'implantent dans la Communauté urbaine.

La société Crealys est reconnue premier incubateur de France par le ministère délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche, tant au niveau des projets incubés que des entreprises créées. Sur la période 2000-2005, elle a accompagné 10 % des projets au niveau national et a contribué à 8 % des nouvelles entreprises issues d'incubateurs.

Le plan de développement 2006-2007 et le soutien financier de la Communauté urbaine

Sur le plan quantitatif, Crealys a pour ambition de maintenir son positionnement national : environ vingt-cinq projets incubés par an pour une moyenne de créations se situant entre quinze et vingt annuellement.

Objectif complémentaire : amélioration du taux de transformation projets incubés -entreprises créées dans le domaine des technologies de l'information et de la communication.

L'enjeu nouveau, pour Crealys, est d'être mieux identifié comme une référence au niveau international, de contribuer à la notoriété de [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] et plus largement de l'agglomération dans son positionnement en matière d'innovation.

A ce titre, le plan de développement 2006-2007 intègre les évolutions suivantes :

- dans le cadre du processus d'engagement :

. la rationalisation du processus de sélection des membres des comités d'engagement et des porteurs de projet ;

- dans le cadre de son action de détection :

. le rapprochement avec le pôle universitaire de Lyon pour mener des actions communes de valorisation et de détection de projet dans les laboratoires ;

- dans le cadre de [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] :

. Crealys participera à la mise en place d'un groupe de travail spécifique sur l'accompagnement des entreprises innovantes,

. Crealys s'impliquera sur, notamment, l'une des actions de ce groupe dédiée à la proposition d'une offre de service commune pour les pôles de compétitivité,

. l'implication dans la gouvernance et dans la promotion du dispositif : participation notamment au Salon des entrepreneurs sous la bannière [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] ;

- dans le cadre de la filière sciences de la vie et de Lyon Bio Advisor :

. la communication des grilles de sélection et tableaux de bord par projet,
 . la mise en avant de la marque Lyon Bio Advisor et l'implication dans la démarche,
 . la formulation de propositions sur la marge de progression des incubateurs et sur les opportunités d'évolution du dispositif d'accompagnement dans les années à venir.

La proposition de partenariat

Il est proposé d'établir une convention de partenariat entre la Communauté urbaine et la société Crealys pour la période 2006-2007. La subvention proposée serait de 150 000 €.

Le budget prévisionnel

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Dépenses d'appui au projet	248 500	Etat	256 689
charges de personnel	240 000	Région	308 976
documentation	3 500		
formation interne	3 500		
frais de déplacement	1 500		
Interventions sous-traitées	362 000	Communauté urbaine	150 000
expertises ponctuelles	50 000	fonds social européen	89 035
études de faisabilité	260 000	cotisation membres	24 000
formations	52 000		
Frais généraux	127 200		
Réserve	91 000		
total	828 700	total	828 700

A noter : Crealys a signé deux conventions d'accompagnement dans le cadre des plans de revitalisation de Merck et de Merial : Merck : 120 000 € et Merial : 100 000 €.

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer une convention de partenariat avec Crealys pour la période 2006-2007.

2° - Approuve le versement d'une subvention d'un montant total de 150 000 € à Crealys pour la période 2006-2007.

Cette subvention sera versée en deux temps : 100 000 € à la signature de la convention sur la base du plan d'action et du budget prévisionnel et 50 000 € en 2007 sur présentation d'un bilan détaillé.

3° - Les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - délégation des affaires économiques et internationales - exercice 2006 - compte 657 480 - fonction 90 - opération n° 0757 - et exercice 2007 - compte 657 480 - fonction 90 - opération n° 0757.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,